Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

PYRENEES ATLANTIQUES

SIEBO

Effectif du comité syndical

23

Nombre de délégués en exercice

23

Élection des membres du bureau (Président, des vice-présidents et autres membres)

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez (SIEBO),

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

BUERACH Jean François	GASTIGAR Amandine	BERGES Jean Michel
PUHARRE David	PERRIN Cedric	CARTHOU Michel
LAHITETTE Albert	DELIANDE Bernard	LENGLET Alain
MONBEIG WC	CHALARON Jean Pierre	LARRAYURE Patrice
ZIEGLER Pierre	PIT Fabienne	ROMAIN Guy
NOTARIO Eric	CRESSON Nicolas	
LAUDA Jeremy	DOMBLIDES Pierrette	

Absents[1] : .....

.....

.....

.....

1. Installation des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Jean Jacques SENSEBE, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M Pierre ZIEGLER a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M Alain LENGLET reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du comité communautaire (ou métropolitain) ou du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 21 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

[1] Préciser s'ils sont excusés.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins :

David PUHARRE

Jérémy LAUDA

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le comité syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 21
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 21
f. Majorité absolue [2] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LENGLET Alain	19	Dix neuf
PIT Fabienne	2	Deux

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [3]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....
f. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

[2] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

[3] Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin [4]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Alain LENGLET a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M ..... élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué que le nombre des vice-présidents, trois (3), est prévu par les statuts, article 8.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 3 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le comité communautaire (ou métropolitain) ou le comité syndical a fixé à 3 le nombre des vice-présidents du comité.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
f. Majorité absolue [4] 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ZIEGLER Pierre	21	Vingt et un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [5]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
f. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAPLACE Jean René	.....	.....
.....	.....	.....

[4] Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

[5] Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin [6]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c- d) .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M ..... a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
f. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LARACE Jean René	22	Vingt deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [7]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....
f. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

[6] Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

[7] Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin [8]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M ..... a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 22
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
f. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLERACH Jean François	22	Vingt deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin [9]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....
e. Majorité absolue [4] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin [10].

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....

[8] Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

[9] Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

[10] Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260415-2026_31-DE

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M ..... a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du membre du bureau

Il a été rappelé que les membres du bureau sont le président et les vice-présidents, selon l'article 8 des statuts du SIEBO.

4. Observations et réclamations [11]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 avril 2026, à 19 heures, 45 minutes, en double exemplaire [12] a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant),le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant), *Le comitéler communautaire ou le délégué le plus âgé,* *Le secrétaire,*

Les assesseurs,

[11] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[12] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.